

certain députés, et il s'agit vraiment quelquefois d'un besoin manifeste, je ne songe pas à le nier un seul instant—que lorsque le député a, à tout le moins, laissé entendre que certains de ses collègues, qui représentent une circonscription où il sont sûrs d'être réélus, ont assez beau jeu de critiquer le relèvement des pensions des parlementaires, mais que, pour certains députés dont les circonscriptions n'offrent pas les mêmes garanties, un relèvement très substantiel des pensions était une nécessité impérieuse, que le fait de représenter une circonscription relativement sûre n'est pas tout à fait étranger à la position que l'on adopte en prenant fait et cause pour les gens qui ont vraiment besoin d'aide dans cette circonscription, à savoir les gens disposant d'un faible revenu et ceux qui n'ont pas de pensions ou qui ont des pensions très modiques.

M. Francis: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Ma collègue m'a cité et il me semble qu'en toute équité elle aurait dû me citer correctement. Ce qui me préoccupait, c'était le fait que, d'après les règles conventionnelles d'admissibilité, 88 p. 100 des députés sont privés de tout droit, non pas pour ce qui est du montant de la pension, mais bien de tout droit à la pension elle-même. Je pense qu'à cet égard, le député a mal interprété ce que j'avais dit.

Mme MacInnis: J'allais soulever ce point ensuite, mais je maintiens celui-ci, car, à mon avis, outre les membres du Parlement, beaucoup d'autres gens n'ont eu que de très faibles pensions, sinon aucune. Le député peut s'indigner tant qu'il voudra en présence d'une pension qui parfois ne dépassait pas \$3,000 sous le régime de l'ancienne loi, j'aimerais cependant savoir combien de personnes, dans sa circonscription, à l'exclusion peut-être de certains des fonctionnaires les mieux rémunérés, toucheront une pension de \$3,000 pendant le reste de leur vie, je parle bien entendu de personnes ordinaires.

M. Anderson: Puis-je poser une question, monsieur l'Orateur?

Mme MacInnis: Si vous voulez poser une question, laissez-moi d'abord en finir avec lui, après quoi vous pourrez y aller à votre tour. Je veux parler de cet autre point. L'ancien régime l'attriste parce que, selon ses dispositions, 12 p. 100 seulement peuvent être admissibles à la pension. Que veut-il au juste? Un régime qui donnerait, à tout député élu un jour, droit à une pension à vie sur les deniers publics? Si ce n'est pas cela, je ne le comprends vraiment pas, car il me semble bien

que c'est ce qu'il cherche. Surtout, ne le laissez pas faire un autre discours sur cet article. Il pourra intervenir à propos d'un autre article plus tard, car il y a d'autres amendements proposés. Je prétends que s'il mettait à plaider pour les gens à faibles revenus de sa circonscription et en faveur d'un revenu garanti ou de pensions de retraite pour ces gens, la moitié de l'ardeur qu'il a mise aujourd'hui à plaider pour les députés, il trouverait peut-être moins de changement dans cette circonscription aux futures élections. Maintenant, si le député d'Esquimalt-Saanich (M. Anderson) veut poser sa question...

M. Anderson: J'aimerais éclaircir un point. J'espère que l'honorable représentante ne pense pas, comme j'ai cru la comprendre, que les réalisations d'un député à la Chambre déterminent entièrement sa réélection au même siège, car son honorable ami le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) s'opposerait violemment à cette assertion.

Mme MacInnis: Non, non. Je n'ai pas dit cela. J'ai dit que ce n'était pas sans aucun rapport. Vous pouvez prendre vos exemples où vous voulez. Il y a évidemment aussi des accidents. D'abord ceux qui nous font venir ici et ensuite ceux qui nous en font partir. J'aimerais dire également que je voudrais que le député d'Ottawa-Ouest se rapporte au discours prononcé le 10 mars par mon honorable ami de Winnipeg-Nord-Centre, discours dont il nous a cité de si nombreux passages ce matin, parce que, dans chaque cas, il constatera que le représentant de Winnipeg-Nord-Centre ne parlait pas du régime de pension déjà existant mais de ce qui est proposé pour nous, quand il disait que ces propositions étaient beaucoup trop généreuses, et le reste. Il n'a qu'à lire le hansard. Vous pourrez vous reprendre une autre fois. En attendant regardez le hansard et nous épargnerons du temps.

M. Francis: La déclaration est au compte rendu et elle est erronée. J'aimerais demander à l'honorable représentante lorsque le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a parlé d'un plafond de \$9,000, de quel régime parlait-il, du régime actuel ou du nouveau?

Mme MacInnis: Je dis que lorsqu'il a parlé de ce régime comme étant beaucoup trop généreux, il a employé les termes «ce qu'on propose pour notre avenir». C'est ce qu'il a dit. Je crois avoir traité de tous les aspects jusqu'ici. Je voudrais donner mes vues à ce sujet. Naturellement, j'appuie l'amendement